

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 29 janvier 2008 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Mario Lebel
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Madame Brunelle Lafrenière	Monsieur Marco Trottier

Messieurs Stéphane Roof et Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

Madame Nicole Trudel est arrivée à 19 h 55.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Christian Lafrance	Directeur adjoint aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

---

Président(e)

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 175 0108 :** Madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0108-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 4.7 Sièges d'observateur à la CRÉ.
- 5.3 Forum sur la démocratie scolaire.
- 5.4 Résolutions d'appui.

QUE l'article 4.3 devienne l'article 4.1, que l'article 4.1 soit l'article 4.2 et que l'article 4.2 soit plutôt l'article 4.3.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 176 0108 :** Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0108-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Considération est après faite des sujets présentés par la Direction générale. Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière, présente alors les projets relatifs au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, à la liste des écoles et des centres ainsi qu'aux actes d'établissement.

Les résolutions ci-après décrites sont alors successivement adoptées.

Projet – Plan  
triennal de  
répartition et de  
destination des  
immeubles 2008-  
2009 à 2010-2011

**RÉSOLUTION 177 0108 :** CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

---

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet de plan 2008-2009 à 2010-2011 décrit au document 0108-03.

Adopté unanimement

Projet – Liste des écoles et des centres 2008-2009

**RÉSOLUTION 178 0108 :**            CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption de la liste des écoles et des centres;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit déposée, pour fins de consultation, la liste des écoles et des centres 2008-2009 décrite au document 0108-04.

Adopté unanimement

Projet – Actes d'établissement 2008-2009

**RÉSOLUTION 179 0108 :**            CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur livre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption des actes d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soient déposés, pour fins de consultation, les actes d'établissement 2008-2009 décrits au document 0108-05.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 4.4, Poste de directeur général adjoint, il est convenu de reporter l'étude de ce sujet à une séance ultérieure.

Madame la commissaire Nicole Trudel arrive à ce moment-ci.

---

Président(e)

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soumet après cela des recommandations concernant le statut des séances du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il est donné suite à ces recommandations.

Statut des séances  
du comité de  
parents

**RÉSOLUTION 180 0108 :** CONSIDÉRANT, en référence à l'article 189 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'est institué dans chaque commission scolaire un comité de parents;

CONSIDÉRANT qu'a priori les séances du comité de parents ne sont pas publiques;

CONSIDÉRANT la demande du comité de parents à l'effet que ces séances soient publiques;

CONSIDÉRANT la nature des dossiers et des sujets sous la juridiction du comité de parents;

EN CONSÉQUENCE, le commissaire représentant du comité de parents monsieur Robert Vadeboncoeur PROPOSE que la commission scolaire autorise que les séances du comité de parents soient publiques.

Adopté unanimement

Statut des séances  
du comité  
consultatif des  
services aux  
E.H.D.A.A.

**RÉSOLUTION 181 0108 :** CONSIDÉRANT, en référence à l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'est institué dans chaque commission scolaire un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (E.H.D.A.A.);

CONSIDÉRANT qu'a priori les séances de ce comité ne sont pas publiques;

CONSIDÉRANT la demande du comité consultatif des services aux E.H.D.A.A. à l'effet que ses séances soient publiques;

CONSIDÉRANT la nature des dossiers et des sujets sous la juridiction du comité consultatif des services aux E.H.D.A.A.;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la commission scolaire n'autorise pas que les séances du comité consultatif des services aux E.H.D.A.A. soient publiques et, de ce fait, qu'elles soient privées.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

Les membres du conseil des commissaires désignent ensuite un délégué au Forum de la société civile de la Conférence régionale des élus de la Mauricie.

Délégué au Forum de la société civile de la Conférence régionale des élus de la Mauricie

**RÉSOLUTION 182 0108 :** CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie sollicite les commissions scolaires de son territoire pour la désignation du délégué du secteur Éducation primaire – secondaire, formation au Forum de la société civile;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires de l'Énergie et du Chemin-du-Roy ont convenu de déléguer un représentant en alternance pour un mandat de deux ans;

CONSIDÉRANT que le mandat 2007-2008 et 2008-2009 doit être exercé par un délégué de la Commission scolaire de l'Énergie;

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la présidente, madame Danielle Bolduc, soit désignée pour agir à titre de déléguée du secteur Éducation primaire – secondaire, formation au Forum de la société civile de la Conférence régionale des élus de la Mauricie;

QUE le vice-président, monsieur Serge Lafontaine, agisse à titre de substitut.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc soumet à l'adoption du conseil des commissaires un tableau des distances applicables aux commissaires dans le cadre des demandes de remboursement des frais de déplacement.

Tableau des distances applicables aux commissaires

**RÉSOLUTION 183 0108 :** Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit adopté le tableau des distances applicables aux commissaires dans le cadre des demandes de remboursement des frais de déplacement concernant leur domicile, décrit au document 0108-06.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires consentent ensuite à ce que la commission scolaire soit membre partenaire de la Fondation du Collège Shawinigan.

La Commission scolaire de l'Énergie membre partenaire de la Fondation du Collège Shawinigan

**RÉSOLUTION 184 0108 :** CONSIDÉRANT que la Fondation du Collège Shawinigan tient une campagne majeure de financement;

CONSIDÉRANT les objectifs de la Fondation du Collège Shawinigan en lien avec le développement et l'avancement de l'éducation;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie soit membre partenaire de la Fondation du Collège Shawinigan.

Adopté unanimement

Une résolution est après cela adoptée quant à une représentation des commissions scolaires au Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires.

Les commissaires sont représentés par la présidente au Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires

**RÉSOLUTION 185 0108 :**      CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport effectue une consultation sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt des commissions scolaires à contribuer au Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires prévu pour les 20 et 21 février 2008;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'effet que les commissaires soient représentés par la présidente ou le vice-président ou autre membre désigné lors de la tenue du Forum précité.

Adopté unanimement

Des résolutions d'appui sont consécutivement adoptées par le conseil des commissaires.

Appui aux démarches relatives à un projet d'implantation d'une politique familiale dans la MRC de Mékinac

**RÉSOLUTION 186 0108 :**      CONSIDÉRANT que des démarches sont effectuées concernant un projet d'implantation d'une politique familiale dans la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le comité provisoire de travail sollicite l'appui des organismes quant à l'implantation d'une telle politique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie les démarches relatives à un projet d'implantation d'une politique familiale dans la MRC de Mékinac.

Adopté unanimement

Appui à la demande du Réseau en loisirs Mékinac

**RÉSOLUTION 187 0108 :**      CONSIDÉRANT que le Réseau en loisirs est constitué de représentants de municipalités et de représentants de comités de loisirs dûment constitués;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

CONSIDÉRANT que ce regroupement œuvre de façon structurée depuis maintenant 3 ans, réalisant plusieurs activités estivales variées, au profit de chacun des milieux participants, à un coût très compétitif;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes du milieu soutiennent le fonctionnement du Réseau en loisirs, notamment en réalisant certaines tâches cléricales, suivi administratif et autres tâches connexes;

CONSIDÉRANT qu'une certaine réorganisation du fonctionnement du Réseau en loisirs est rendue nécessaire en raison du nombre grandissant d'activités réalisées;

CONSIDÉRANT que le Réseau en loisirs Mékinac fait partie des pratiques exemplaires citées dans la politique de développement social, laquelle a été adoptée par la MRC de Mékinac lors de la séance régulière de juin 2007;

CONSIDÉRANT que le soutien du Réseau en loisirs se retrouve à la fois dans le plan d'action en développement social et dans les projets prioritaires issus du Forum sur le développement économique et social tenu à Sainte-Thècle au mois d'avril 2007;

CONSIDÉRANT que le Réseau en loisirs s'apprête à déposer une demande de soutien financier dans le cadre du « Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) »;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande du Réseau en loisirs au Fonds québécois d'initiatives sociales et reconnaît la pertinence de ce projet pour la population de la MRC de Mékinac.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les commissaires, monsieur Réal Julien demande des informations concernant le nombre d'élèves s'étant inscrits, à l'été 2007, aux examens de reprises du MELS dans une commission scolaire autre que la Commission scolaire de l'Énergie. Des vérifications seront faites et un suivi sera apporté à ce dossier.

Relativement aux sujets présentés par les Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron fournit des informations concernant le reclassement des travailleurs de la Belgo.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Après avoir reçu les explications requises de madame Maryse Demers, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

---

Président(e)

Critères  
d'inscription 2008-  
2009

**RÉSOLUTION 188 0108 :**

établit les critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

effectuées;  
CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que les critères d'inscription 2008-2009 soient adoptés tels que décrits au document 0108-07.

Adopté unanimement

Services éducatifs  
dispensés par les  
écoles de la  
Commission  
scolaire de  
l'Énergie 2008-  
2009

**RÉSOLUTION 189 0108 :**

détermine les services éducatifs dispensés par les écoles;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

effectuées;  
CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que les services éducatifs dispensés par les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie 2008-2009 soient adoptés tels que décrits au document 0108-08.

Adopté unanimement

Évaluations  
prototypes  
obligatoires au  
bilan de chaque  
cycle du primaire  
et du 1<sup>er</sup> cycle du  
secondaire

**RÉSOLUTION 190 0108 :**

s'assure que l'école évalue les apprentissages de l'élève et applique les épreuves imposées par le ministre;

CONSIDÉRANT que l'article 231 de la loi sur l'Instruction publique stipule que la commission scolaire

imposer des épreuves internes dans les matières qu'elle détermine à la fin de chaque cycle du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire;

CONSIDÉRANT que tous les élèves doivent développer les compétences prescrites au programme de formation;

CONSIDÉRANT que les élèves apprennent dans un contexte de situations d'apprentissage variées et signifiantes de façon à développer ces compétences;

CONSIDÉRANT que ce type de tâches mises en contexte permet de différencier, de répondre aux exigences des programmes et aux besoins des élèves;

---

Président(e)



CONSIDÉRANT que les enseignantes et les enseignants sont habilités, formés et tenus d'appliquer le programme de formation;

CONSIDÉRANT que le MELS privilégie l'évaluation des compétences disciplinaires au bilan de chaque cycle du primaire par la passation de prototypes de situations d'évaluation au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> cycle du primaire ainsi qu'au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et par la passation d'épreuves obligatoires de même type au dernier cycle du primaire;

CONSIDÉRANT que pour s'assurer que tous les élèves ainsi que les enseignantes et les enseignants sont bien préparés à faire face à ce genre d'évaluation et que l'utilisation des situations d'apprentissage en cours de cycle constitue le moyen privilégié de développer les dites compétences telles que prescrites par le programme de formation;

CONSIDÉRANT que la planification stratégique commission scolaire et MELS exige des indicateurs de réussite, des cibles et une reddition de compte;

CONSIDÉRANT que pour obtenir des résultats cohérents dans toute la commission scolaire, des outils uniformisés et des moyens d'évaluation uniformisés doivent être mis en place;

CONSIDÉRANT que ces résultats seront recueillis annuellement, isolés des autres résultats et comptabilisés à des fins de régulation et que ceux-ci offriront un portrait de l'évolution des apprentissages en mathématique de nos élèves des trois cycles du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire;

CONSIDÉRANT que les enseignantes et les enseignants possèdent les outils nécessaires mis à leur disposition sur différents supports;

CONSIDÉRANT que les élèves de fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire sont soumis annuellement à une situation d'évaluation obligatoire du MELS en mathématiques;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que les évaluations prototypes du MELS au bilan du 1<sup>er</sup> cycle et du 2<sup>e</sup> cycle du primaire soient obligatoirement utilisées dès 2007-2008 et au bilan du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire en 2008-2009.

Adopté unanimement

En étant aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, Me Serge Carpentier présente le Rapport annuel 2006-2007.

---

Président(e)

**RÉSOLUTION 191 0108 :**

2007;

CONSIDÉRANT que les services du Secrétariat général et Communications ont élaboré le rapport annuel 2006-

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 2006-2007 décrit au document 0108-09.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Richard Boyer, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

**RÉSOLUTION 192 0108 :**

pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Carole Beauce-Gélinas, agente de bureau classe I, au Carrefour formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective au 16 février 2008.

Adopté unanimement

**RÉSOLUTION 193 0108 :**

CONSIDÉRANT qu'un accord est intervenu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats du Québec (C.S.Q.) pour le compte des employées et des employés de soutien représentés par son agente négociatrice, la Fédération du personnel de soutien scolaire (F.P.S.S.);

CONSIDÉRANT que cet accord porte sur diverses modifications à la convention collective;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cet accord est subordonnée à sa signature par les parties locales;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit accepté l'accord précité;

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

---

Président(e)

Entente

**RÉSOLUTION 194 0108** :        CONSIDÉRANT qu'un accord est intervenu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats de l'enseignement (F.S.E.-C.S.Q.);

CONSIDÉRANT que cet accord porte sur l'ajout de la Lettre d'entente no 1 : Lettre d'entente relative aux enseignantes détentrices et enseignants détenteurs d'une scolarité de 19 ans ou plus avec doctorat de 3<sup>e</sup> cycle des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cet accord est subordonnée à sa signature par les parties locales;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit accepté l'accord précité;

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Engagement

**RÉSOLUTION 195 0108** :        CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de conseiller en orientation;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective applicable aux fins de comblement de postes vacants;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit autorisé l'engagement de monsieur Jérémie Pelletier, conseiller en orientation, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine, dans le secteur Bas-Saint-Maurice, à compter du 30 janvier 2008.

Adopté unanimement

Modification  
d'une résolution

**RÉSOLUTION 196 0108** :        CONSIDÉRANT que la résolution 173 1207, adoptée par le conseil des commissaires en date du 18 décembre 2007, est à l'effet que messieurs Daniel Savard et Jean-Claude Massicotte sont affectés à un poste de concierge à temps plein à 35 heures/semaine à compter du 24 mars 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une correction quant au nombre d'heures assignées aux postes;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que la résolution 173 1207 soit modifiée en remplaçant, pour ce qui est de Daniel Savard et Jean-Claude Massicotte, le nombre 35 par 38,75.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet une résolution relative au choix des professionnels pour un réaménagement au Carrefour Formation Mauricie. Une résolution est adoptée en ce sens.

Choix des  
professionnels –  
Réaménagement  
ateliers de  
mécanique  
industrielle au  
Carrefour  
Formation  
Mauricie

**RÉSOLUTION 197 0108** :      CONSIDÉRANT que madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé une aide financière de 2 068 531 \$ à la Commission scolaire de l'Énergie pour le réaménagement des ateliers de mécanique industrielle de construction et d'entretien au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan;

CONSIDÉRANT, en référence au projet, que la commission scolaire doit procéder au choix de professionnels (architectes et ingénieurs);

CONSIDÉRANT, à ces fins, qu'un comité de sélection composé par madame Danielle Bolduc, présidente, monsieur Claude Leclerc, directeur général, monsieur Jean-Guy Trépanier, directeur des services des ressources matérielles a été formé;

CONSIDÉRANT que les membres du comité, après analyse et évaluation des propositions reçues, ont soumis au conseil des commissaires des recommandations contenues dans le compte rendu (document 0108-10);

EN CONSÉQUENCE, et suivant les offres de services déposées par les professionnels retenus, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE, dans le cadre des travaux de réaménagement des ateliers de mécanique industrielle de construction et d'entretien au Carrefour Formation Mauricie, que la Commission scolaire de l'Énergie procède à l'embauche de la firme Les architectes Jacques & Gervais, Michel Pellerin et Sylvie Rainville et à l'embauche de la firme d'ingénieurs Pluritec.

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats de services à intervenir avec les professionnels.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, des recommandations sont faites pour consentir à une intervention afin d'annuler une clause restrictive d'un acte de vente et à une modification d'une assiette de servitude. Des résolutions sont adoptées en ce sens.

---

Président(e)

Intervention afin  
d'annuler une  
clause restrictive  
d'un acte de vente

**RÉSOLUTION 198 0108 :**

CONSIDÉRANT qu'une vente des lots 267-11-1, 267-12-1 et 267-19 du cadastre de la paroisse de Saint-Boniface, circonscription foncière de Shawinigan, avec bâtisse, est intervenue entre la Commission scolaire Val-Mauricie (devenue depuis la Commission scolaire de l'Énergie) en faveur de La Corporation municipale du village de Saint-Boniface de Shawinigan (devenu la Municipalité de Saint-Boniface);

CONSIDÉRANT que cette vente a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan, le 27 juin 1980, sous le numéro 90599;

CONSIDÉRANT qu'au paragraphe 4 de la page 5 de ladite vente il est stipulé que l'immeuble (terrain et bâtisse) vendu devait servir exclusivement à des fins communautaires et publiques et sans but lucratif et qu'à défaut une rétrocession devait être faite à la commission scolaire avec amélioration;

CONSIDÉRANT que suite à une importante campagne de financement, la Municipalité de Saint-Boniface a l'intention de céder gratuitement une partie du terrain pour venir en aide à une résidente de Saint-Boniface, Martine Savard-Gauthier, cette jeune mère de famille victime de la bactérie mangeuse de chair à l'été 2007;

CONSIDÉRANT le délai depuis la publication de cette clause restrictive;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler, à toutes fins que de droit, cette clause restrictive sur le terrain qui sera cédé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie intervienne dans l'acte de cession préparé par Me Tony Harvey, notaire, afin de consentir à cette annulation, à toutes fins que de droit;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, l'acte de cession.

Adopté unanimement

Intervention afin  
d'accepter une  
modification  
d'assiette de  
servitude

**RÉSOLUTION 199 0108 :**

CONSIDÉRANT qu'une servitude de passage d'un drain pluvial et des égouts pluviaux, avec droit de passer à pieds et en véhicule de toute nature, stipulée dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan, le 20 septembre 1989, sous le numéro 156018, traverse une partie du lot 267-19 qui sera cédée gratuitement par la Municipalité de Saint-Boniface à Martine Savard-Gauthier, pour venir en aide à cette résidente de Saint-Boniface jeune mère de famille victime de la bactérie mangeuse de chair à l'été 2007;

---

Président(e)

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT les travaux effectués par la Municipalité de Saint-Boniface, au cours de l'année 2007, pour changer l'endroit où passe ledit drain, afin d'éviter de traverser cette partie du lot cédée, et procéder à la construction d'une maison;

CONSIDÉRANT que rien ne justifie un refus de procéder à la modification demandée de l'assiette par la Municipalité de Saint-Boniface, justifiant leur projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu de modifier l'assiette de cette servitude afin de la faire concorder avec le drain ;

EN CONSÉQUENCE, le commissaire représentant du comité de parents monsieur Stéphane Roof PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie intervienne dans l'acte de cession préparé par Me Tony Harvey, notaire, afin de consentir à cette modification de servitude, à toutes fins que de droit;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie abandonne tous ses droits dans la partie de l'ancienne assiette de servitude non incluse dans la nouvelle et accepte pour l'avenir d'exercer dans la nouvelle assiette les droits résultant de l'acte de servitude précité;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, l'acte de cession.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 29 janvier 2008.

À 21 h 25, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 200 0108** : Madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

PRÉSIDENT(E)

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président(e)

---

Secrétaire